

Monde Tsigane

JOURNAL

TRIMESTRIEL N°14 - JANVIER 2005 - 3,8€ / 25 FRANCS

Bonne année aux Voyageurs, Bonne année à leurs amis Gadjé, Bonne année à nos partenaires !

Editorial En 2004, à la même époque, nous rêvions, pour faire cesser nos craintes, que tous les terrains prévus aux schémas départementaux, et bien sûr ceux prévus au schéma du Rhône, soient réalisés dans le délai des deux ans fixés par la loi de juillet 2000. Ce n'était bien sûr qu'un rêve et la loi du 13 août 2004, prorogant dans certaines conditions le délai de deux années supplémentaires nous a rappelé qu'il ne fallait jamais prendre ses désirs pour la réalité.

Mais l'ARTAG reste lucide et nous continuerons à nous battre pour que la loi soit appliquée. Nous continuerons aussi à dénoncer les rejets et discriminations dont sont victimes les Gens du Voyage et à tout faire pour les faire connaître et reconnaître.

Pour illustrer l'urgence et la pertinence de notre engagement, nous vous citerons deux faits.

Un maire de l'Isère a été sévèrement condamné par la cour d'appel de Grenoble pour être intervenu afin d'empêcher la vente d'un terrain constructible à une femme appartenant à une famille de gens du Voyage. Le maire avait expliqué qu'il avait lui-même subi des pressions du conseil municipal. Au fronton de la mairie figure sans doute : Liberté - Egalité - Fraternité.

Le bulletin paroissial de la paroisse de Ste Marie Madeleine en Gier, sous la signature du Vicaire général du diocèse concerné nous raconte une histoire non pas républicaine, comme la précédente, mais chrétienne : c'est l'histoire d'une asso-

ciation comme la notre qui avait souhaité transformer une chapelle abandonnée en logement pour une famille de Voyageurs. Monsieur le Vicaire général déclare aux paroissiens : "Conformément à l'esprit de l'Evangile et en accord avec la famille, il nous a semblé bon d'envisager un avenir à caractère social pour cette chapelle." Et il leur explique que "le premier projet était de faire un logement social pour des Gens du Voyage" avec l'appui de l'association "connue pour son sérieux et son encadrement dans la durée". Mais "devant les très fortes réticences soulevées pour ce projet au niveau des habitants..." après diverses réunions, "nous avons accepté, à notre regret, de ne pas donner suite au projet."

Cependant une autre association qui "prend en charge la construction de logements sociaux" a été contactée. Et Monsieur le Vicaire général de dire à ses paroissiens : "nous avons ainsi donné notre accord pour que cette association ait un bail longue durée de la part de ... (par charité nous tairons le nom du propriétaire) pour construire et gérer un logement social qui ne sera pas destiné aux Gens du Voyage."

Voici donc une bien belle histoire qui aurait, sans aucun doute, intéressée la Haute Autorité chargée de combattre la discrimination si elle avait été en place ; elle le sera bientôt.

Bonne année quand même. *

L'ARTAG ■

Nous abordons dans ce numéro la question de la sédentarité. Thème peu traité qui concerne pourtant de nombreux Voyageurs.

La sédentarité est peut-être un palliatif au manque d'aires de passage ou séjour ; elle est peut-être une volonté des Voyageurs à s'adapter à la société tout en gardant la possibilité de pouvoir partir à tout moment. Dans tous les cas, être sédentaire, c'est-à-dire habiter un lieu reconnu comme tel, avoir une résidence fixe, n'empêche pas le mode de vie du voyage, essentiel pour ces communautés, même si le voyage n'est pas toujours effectif. Nous traitons dans ce numéro **la problématique du logement des sédentaires vivant sur les terrains publics**. Nous nous pencherons sur les questions ayant trait aux parcelles privées dans le prochain numéro.

A quelles problématiques sont confrontés les Voyageurs quand ils se sédentarisent ?

Nous commençons par des articles généralistes sur ce qu'est la sédentarité, ce qu'elle induit dans le mode de vie.... Nous ferons le point à l'échelle européenne.

Une seconde partie aborde la question de la visibilité des problématiques liées à la sédentarisation. Quelle prise en compte de ces populations ? Quelle démarche pour produire des réponses adaptées aux besoins des Gens du Voyage et aux contraintes des collectivités ?

Nous ferons ainsi un état des lieux de la situation des terrains publics sédentaires du département du Rhône, nous verrons ensuite la place et le rôle des associations de Voyageurs dans la mobilisation des familles et la relation aux collectivités sur le développement de projets d'habitat dit sédentaire. Nous ferons un point sur les réponses institutionnelles existantes en matière de financement notamment.

Enfin, pour illustrer ces articles, nous donnerons la parole à la commune de Mions, qui a développé un projet d'habitat adapté.

Regards sur la sédentarité

Pour autant que l'on puisse reconstituer l'histoire de l'espèce humaine, il apparaît que tous nos ancêtres furent d'abord des gens mobiles, parcourant des espaces plus ou moins étendus à la recherche de nourriture. Longtemps, la chasse, la pêche et la cueillette de fruits ou d'autres végétaux nous apportèrent ce dont nous avons besoin pour nous alimenter et pour vivre. L'organisation sociale reposait alors sur la coexistence de petits groupes familiaux peu soucieux de hiérarchie et respectueux de leur environnement. La sédentarisation apparaît d'abord comme un mode nouveau d'exploitation des ressources offertes par la nature. Elle suppose un bouleversement intellectuel profond, lié à une perception nouvelle du temps en fonction des cycles saisonniers et de la longue durée, à un effort accru en termes de mise en valeur, d'entretien et de défense d'un patrimoine foncier. Avec elle apparaissent donc de nou-

velles préoccupations comme la projection dans la longue durée, la création d'un capital, son accumulation et sa transmission d'une génération à l'autre, la stabilité et la sécurité. Il faudra du temps pour que cet état d'esprit s'installe et apparaisse, finalement, comme marque d'une civilisation.

Les sociétés nomades ne vont pas disparaître avec la sédentarisation progressive de l'espèce humaine, mais elles vont être, peu à peu, jugulées, réduites, subordonnées à l'économie et au pouvoir des sociétés qui se sont stabilisées.

Aujourd'hui, les derniers groupes nomades ont la vie dure, où qu'ils soient dans le monde. La sédentarisation des Roms, des

Manouches, des Sintis, des Gitans, des Yéniches et autres Voyageurs ne peut être approchée sans rappeler tout ce contexte. Les causes de cette stabilisation ne sont pas univoques. Parfois, la sédentarisation sera vue comme le signe de grandes difficultés économiques ou de la lassitude face aux multiples tracasseries dans le domaine du stationnement.

Mais, elle pourra également apparaître comme le signe d'une adaptation à de nouvelles formes de ressources, à la rencontre de nouveaux besoins, à l'acceptation des exigences de la société majoritaire. Ici, elle sera la conséquence d'un long processus de marginalisation. Là-bas, elle traduira la



volonté de s'insérer dans la société environnante, ou une incontestable réussite matérielle. Pour certains, elle sera le résultat d'un changement récent ; pour d'autres, elle s'inscrit dans un processus historique déjà ancien.

Suite en P4&5 Zoom sur...

Dans ce numéro

P2 Actualités

Caluire : une concertation publique pour faire avancer le débat

Brèves de terrains

Chronique juridique :
Les conséquences de la sédentarisation

P3 Témoignages

Sédentaires oui, mais à quel prix ?
Des rencontres avec des partenaires

P4 Zoom sur ...

Logement des personnes sédentarisées : les terrains publics

La sédentarité, un phénomène européen
Etat des lieux dans le Rhône

Habitat des Gens du Voyage : une compétence des associations de Gens du Voyage

Le cadre institutionnel existant
Un exemple de réponse locale : Mions

P6 Pour en savoir plus

Concernant le thème

Info pratique :

L'allocation logement

P7 L'association

Expérience réussie d'un Chantier d'Utilité sociale

UNISAT :

La Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes - Gens du Voyage - a tenu son assemblée constitutive le 9 décembre 2004 à Paris

P8 Pour en savoir plus

...et plus encore

Et encore :

Où l'on s'aperçoit que l'un ne va pas sans l'autre ; Le droit de vivre ...
Ou celui de survivre ; La situation des Roms dans une Europe élargie

Caluire : une concertation publique pour faire avancer le débat

Le 07 octobre dernier, l'ARTAG, représentée par son président Franck SICLER et sa vice-présidente Thérèse BAUGE, est venue rencontrer la population de Caluire, paisible commune de l'agglomération lyonnaise. Jusque-là rien de bien différent dans la mission que s'est donnée l'association dans son souci de faire connaître la population Tsigane.

Pour comprendre l'intérêt de la démarche, il faut revenir quelques mois auparavant. Au premier semestre, lorsque le conseil municipal a évalué les potentialités foncières pour remplir son obligation du schéma, à savoir un terrain de passage de 10 places, des contestations et des oppositions sont apparues.

Plutôt que de reculer devant la difficulté, la ville de Caluire a choisi le débat démocratique avec la population.

Dès juillet 2004, après avoir reçu les représentants des opposants, la mairie a ouvert son site Internet et chacun pouvait envoyer ses remarques, ses doléances.

En outre, elle a décidé d'organiser une réunion publique le 07 octobre 2004 pour présenter toutes les options foncières possibles. La réunion animée par un animateur professionnel a rassemblé 500 personnes dans la salle du Radian.

Monsieur Lalanne, préfet de l'arrondissement en charge du dossier, a présenté le dispositif législatif de la loi Besson.

Monsieur Cochet, député de la circonscription, a rappelé que cette loi, créée par une majorité, et entérinée par celle actuelle, dispose qu'une commune se mettrait hors la loi si elle ne respectait pas ses obligations.

Le directeur de l'Artag a apporté des éléments de connaissance sur le peuple Tsigane.

Monsieur Jeannot, maire de Caluire, a ensuite ouvert le débat avec la salle.

A plusieurs reprises, Franck Sicler a évoqué les conditions de vie des Gens du Voyage et Thérèse Bauge, avec une sensibilité qui n'a pas laissé la salle indifférente, a su trouver les mots justes pour exprimer que les Voyageurs étaient semblables aux autres et que leur souhait était de vivre en harmonie avec les Gadje.

Si parfois des remarques ont été difficiles à entendre et des paroles dures ont été assénées aux Voyageurs présents, le maire a su par des interventions fermes et sans détour maintenir le débat dans la dynamique républicaine qui anime ce projet depuis le début sur la commune.

Dans la deuxième partie, Monsieur Jeannot a présenté les différents projets possibles dont certains sur proposition des habitants en décrivant les points forts, les points faibles de chacun des projets et en rappelant une dernière fois que la mairie assumerait totalement ses choix, dans l'intérêt de tous. Puis il a clos la soirée en invitant chacun à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié, ce qui a permis aux Gens du Voyage et aux Gadje de faire plus ample connaissance.

Saluons une nouvelle fois cette initiative municipale qui situe ce débat là où il doit être, c'est-à-dire dans une dynamique démocratique républicaine et humaniste.

Souhaitons que d'autres collectivités s'en inspirent ; celles-ci peuvent compter sur l'Artag.

Xavier POUSSET ■

Voici le message que nous a adressé Christiane Ferret, une habitante de Caluire. Elle tenait à nous raconter cette rencontre, selon elle première étape qui devrait être suivie par d'autres. Elle nous transmet son ressenti sur la réunion publique. Nous la remercions d'avoir pris le temps de le faire.

“ Un grand MERCI aux personnes du Voyage qui sont venues témoigner à Caluire jeudi 7 octobre. Merci pour leur courage, surtout qu'elles ne se découragent pas, il faut vraiment être "blindé" pour entendre la façon dont certaines personnes expriment leurs peurs !

Pourtant c'est important que ces gens mal informés et inquiets s'expriment, qu'on les écoute et qu'on leur réponde même s'ils n'entendent pas toujours, sinon ils risquent d'être encore plus opposés au projet ... et puis on peut espérer que certains reviendront à la raison grâce aux témoignages.

Ce qui est dommage c'est que les gens qui soutiennent ce projet de terrain correct n'osent pas s'exprimer. C'est difficile de parler en public, mais ces gens-là existent. Derrière moi j'ai entendu une dame dire : "de toute façon moi je suis pour ces terrains" et elle n'est sûrement pas la seule.

Je suis sûre que cette rencontre aura quand même un peu ouvert l'esprit des gens.

Reste à espérer que le terrain choisi sera de qualité.

Je me suis dit que si l'on donnait un terrain sur lequel on refuserait un permis de construire "normal" pour raison de sécurité, cela signifierait que l'on ne considère pas les "Gens du Voyage" comme des gens normaux mais... comme des "sous-hommes" et ce serait vraiment une honte pour nous.

Merci pour les gens qui ont mené le débat, il m'a paru bien "dosé" et j'ai trouvé très approprié le moment où vous avez rappelé les camps nazis...

Il me semble qu'après les gens ont été moins agressifs, mais il était peut-être nécessaire effectivement qu'ils sortent leurs "peurs" avant. ”

Christiane F. (simple citoyenne), est intervenue à la fin du débat pour dire qu'elle trouvait très positif que notre pays donne la liberté aux gens de vivre d'une façon itinérante et qu'on devait leur donner des terrains dont on n'aurait pas honte.

BREVES DE TERRAINS

A la parution de ce numéro du Monde Tsigane, nous rentrerons dans la période des cent derniers jours pour la mise en place du schéma départemental. Après quoi les communes qui n'auront pas respecté leurs obligations devront justifier de leur attitude. Hormis celles qui pourront éventuellement bénéficier de l'article 201 de la loi sur les libertés locales, toutes les communes devront être à jour. C'est en ces termes clairs que la Préfecture et le Conseil Général, co-responsables de ce schéma, ont conclu la dernière commission départementale consultative, soutenus en ce sens par le Grand Lyon. Lors de cette commission, plusieurs points ont été abordés :

La DDE et la communauté urbaine ont fait le bilan de l'avancée des schémas. Les écarts sont importants entre les communes :

- Rillieux est la locomotive ; les travaux ont commencé et l'aire devrait être livrée en juin 2005.

- Vénissieux, Neuville, Craponne, Genas et St Jean d'Ardières ont vu leurs propositions foncières validées. Ils sont montés dans les wagons de tête.

- Bron, Chassieu, St Priest, Vaulx-En-Velin, Villeurbanne, Lyon, Feyzin, Caluire, Dardilly, Francheville, Ste Foy-lès-Lyon, St Bonnet de Mure, Brignais, Chaponost, Givors, Villefranche, Gleizé, Tarare et Brindas ont proposé un terrain, évitant aujourd'hui de rester sur le quai de la gare.

- St Romain en Gal, St Genis Laval, Grigny, l'Arbresle et St Georges de Reneins éprouvent des difficultés et pourraient rater le train.

- Arnas, Corbas, Meyzieu, Oullins et Ecully veulent-elles prendre le train ? En effet, elles n'ont à ce jour proposé aucun terrain.

Monsieur Loeï, adjoint au maire de Genas, a présenté le projet des statuts du syndicat mixte départemental qui sera chargé d'assurer la régie, la maintenance et l'accompagnement des terrains lorsqu'ils seront réalisés.

Martine Chanal, chargée de mission Gens du Voyage à la communauté urbaine, a présenté les différentes possibilités de financements.

Il semble à ce jour que ce projet est en bonne voie et que les financeurs sont presque d'accord sur leur enveloppe respective.

L'Alpil et l'Artag ont décrit l'état d'impatience, et voire plus, dans lequel sont actuellement les Voyageurs. En effet, ceux-ci, toujours en butte à des problèmes récurrents de stationnement, expriment un fort mécontentement vis-à-vis des collectivités, des autorités mais aussi de leurs propres associations.

La parution de l'article 201 cet été est une goutte d'eau qui pourrait bien faire déborder le vase. Rendez-vous est donné à tous le 25 avril 2005.

X.P. ■

Les conséquences de la sédentarisation

La sédentarisation est un phénomène national et européen. Le terme de "nomades" qui figurait dans la loi du 16 juillet 1912 n'a pas été à juste titre repris par la loi du 3 janvier 1969. Le terme Gens du Voyage est d'utilisation plus récente.

La loi du 3 janvier 1969 qui concerne encore le statut des Gens du Voyage parle seulement de "personnes n'ayant en France ni domicile ni résidence fixe depuis plus de six mois...". Parmi ces personnes, la loi distingue :

- Celles qui exercent une activité ambulante ou sont fils, filles ou employés de ceux-ci ;
- Celles qui n'exercent pas une activité ambulante mais ont des ressources régulières leur assurant des conditions normales d'existence ;
- Celles qui n'exercent pas une activité ambulante et n'ont pas de ressources régulières.

Les premières ont un livret spécial de circulation ;
Les secondes ont un livret de circulation ;
Les troisièmes ont un carnet de circulation.

Ces trois catégories de personnes doivent avoir une commune de rattachement prononcée par le préfet ou le sous-Préfet, après avis du maire. Le Voyageur qui a un domicile ou une résidence fixe et qui exerce une activité ambulante doit en faire la déclaration "aux autorités administratives" ; Il est possesseur d'une carte de marchand forain. Ce Voyageur là est un sédentaire puisqu'il a un domicile ou une résidence fixe. Il n'a pas l'obligation d'avoir une commune de rattachement. Il peut s'inscrire sur les listes électorales au bout de six mois et n'a pas à attendre trois ans pour le faire, comme doivent attendre ceux qui sont astreints à la commune de rattachement.

Un Voyageur qui achète un terrain sur lequel il est autorisé, au regard des lois et règlements d'urbanisme, à installer un mobile home, dans lequel il fixe son domicile, n'est plus tenu "pour pouvoir circuler en France" d'avoir un livret de circulation s'il a des ressources régulières ou un carnet de circulation s'il n'en a pas. La loi du 3 janvier 1969 ne s'applique en effet qu'aux "personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe". Ce Voyageur doit se faire rayer de sa commune de rattachement et s'inscrire dans la commune de son domicile.

Un Voyageur qui réside de façon permanente sur un terrain collectif répertorié, avec une adresse, doit à notre avis être considéré comme titulaire d'un domicile, il est passé de la catégorie des personnes sans domicile ni résidence fixe à la catégorie de sédentaire. Il garde sa qualité de Voyageur mais il est considéré "comme domicilié" donc il n'entre plus dans la catégorie des personnes soumises à l'obligation des différents carnets ou livrets de circulation. Il devient citoyen de la commune sur laquelle "le terrain de sédentaire" est implanté. Dans cette hypothèse, il doit lui aussi, s'il avait une commune de rattachement, s'en faire rayer et se faire inscrire sur les listes électorales de la commune.

Voyageurs, vous perdez les habits du SDF, mais vous gardez votre âme. A l'ARTAG nous pensons toujours que le statut des Voyageurs prévu par la loi du 3 janvier 1969 doit être entièrement revu.

Jean BONNARD ■

Sédentaires oui, mais à quel prix ?



"Nous, familles de Voyageurs sédentarisés, résidons depuis de nombreuses années "rue de Provence", sur un terrain qui, aux yeux de n'importe quel locataire reste insalubre. Nous avons aujourd'hui décidé de raconter notre histoire et d'encourager tout autre Voyageur dans cette situation à se battre pour accéder à des conditions de vie acceptables.

L'histoire de la rue de Provence :

Voilà maintenant 18 ans que les "plus anciens" se sont installés sur le terrain de sédentaires, désigné par la Mairie de St Priest. Originaires de cette ville et conscients des difficultés de stationnement propre à tous Voyageurs, l'installation sur ce terrain était pour nous très satisfaisante. Initialement prévu pour 12 emplacements, nous avons, afin de maintenir notre groupe familial intact, réussi à "faire rentrer" 24 caravanes. Le manque d'espace évident a obligé certains ménages à quitter St Priest ; aujourd'hui 15 familles sont encore présentes.

Ce terrain a été construit sur une ancienne déchetterie, encadré entre une route et une voie de chemin de fer, à proximité d'usines.

La Mairie, consciente des difficultés que nous rencontrons, nous a proposé des travaux de rénovation. Pour cela, nous avons quitté notre terrain pendant deux mois. Les travaux, à notre déception, consistaient à mettre en service des compteurs individuels, ce qui, bien sûr, est idéal dans une logique de vie en communauté.

Cependant, aujourd'hui, d'autres difficultés se greffent à notre vie quotidienne, entraînant une mobilisation de notre part et un travail avec la Mairie de notre ville.

Etat des lieux :

La question qui nous brûle tous les lèvres, est de savoir pour quoi, en tant que citoyen, même si nous n'avons pas les mêmes façons de vivre et pas la même culture, nous ne pouvons pas bénéficier de conditions de vie identiques à celles des Gadjé. Au fil des années, nos conditions de logement sont devenues invivables.



En effet, nous vivons dans la pollution, à proximité de la voie ferrée et des poids lourds, nous faisant bénéficier jour et nuit de bruits et de klaxons. Les usines rejettent régulièrement des gaz toxiques et l'ambrosie a élu domicile autour des caravanes. Nos enfants sont régulièrement malades. Le médecin nous a fait un certificat prouvant que les enfants font des bronchiolites régulièrement à cause de nos conditions de vie.

Malgré les travaux effectués, les équipements sanitaires sont vétustes et insuffisants. Nous n'avons pas d'évacuations pour les eaux usées, pas de douches, ce qui nous oblige à laver les enfants dans des baquets, ce qui devient très difficile l'hiver lorsque les canalisations gèlent.

De plus, habitant sur une ancienne déchetterie, nous constatons aujourd'hui un affaissement du terrain, entraînant un danger évident pour toutes les familles. Cependant, nous précisons que cet affaissement n'empêche pas les rats de circuler librement autour des caravanes.

Après avoir fait remonter à la Mairie nos difficultés, nous entamons aujourd'hui différentes démarches afin d'accéder à une situation de locataire sur un projet adapté.

Enfin !

Nous n'avons jamais baissé les bras pour que notre situation s'améliore. Grâce à la mobilisation de toutes les familles du terrain, une réflexion commune sur un projet de relogement a débuté avec la Mairie et l'ARTAG.

Nous guettons la pose des premiers moellons !!!!

Propos recueillis par Anne-Sophie VIDON ■
Agent de développement ARTAG

Des rencontres avec les partenaires

L'ARTAG essaie de faire participer le plus possible de Voyageurs à tous les niveaux de travail de l'association.

Ainsi certains Voyageurs sont mis à contribution pour intervenir lors d'actions envers les partenaires de l'ARTAG : lors de formations, dans le cadre d'échanges sur un thème avec d'autres associations...

Pour qu'ils parlent de leurs modes et conditions de vie, de leurs difficultés.... Parce que ce sont eux qui doivent porter leur parole, le relais par l'ARTAG n'étant pas toujours souhaité ou suffisant.

Olga est une jeune Voyageuse qui est intervenue pour l'ARTAG à plusieurs reprises : elle a notamment accompagné l'association en Irlande pour le projet CoDiPe (voir "Voyage en Irlande" in Monde Tsigane n°12 Juillet 2004). Elle est aussi intervenue lors d'une formation à l'Unité Territoriale du canton de St Symphorien d'Ozon.

Nous lui avons demandé pourquoi elle faisait ce genre d'interventions et ce qu'elle racontait dans ces échanges.

"Je dis ce qu'est la vie de tous les jours, le quotidien des Voyageurs. Le marché, le voyage pour trouver une place.... Les Gadjé ont beaucoup de questions sur la vie des Voyageurs, ils ne savent pas, ne connaissent pas grand-chose de nous.

Je parle de la vie des Voyageurs ; je ne représente pas tous les Voyageurs, je donne mon avis, ma connaissance. Ça ne me dérange pas de parler de notre vie, si ça peut aider à ce qu'on soit mieux accepté...

Je fais ça pour montrer que les Gens du Voyage sont des êtres humains tout autant que les Gadjé. On a les mêmes besoins que les Gadjé ; c'est juste notre mode de vie qui est différent, sinon, c'est pareil.

Je fais ça pour que les Gadjé nous connaissent mieux, qu'ils aient moins de préjugés sur nous.

Je fais ça pour un mieux être des Voyageurs. Ça aide l'ARTAG mais aussi nous les Voyageurs. Si on est connu, si les Gadjé savent comment on vit, ce qu'on vit, nos problèmes et comment on fait avec ça, c'est bénéfique parce que les Gadjé nous comprennent mieux et ils nous voient plus comme des étrangers...

Les Gadjé ne savent pas nos difficultés, les problèmes qu'on a pour trouver une place, pour tout... Ils nous croient pas sympa, pas ouverts, pas civilisés, ils ne croient pas les Gadjé quand ils parlent à notre place. C'est mieux si c'est un Voyageur. C'est pour ça que je fais ça quand l'ARTAG demande."

Propos recueillis par S. F. ■



Suite de la page 1

...regards sur la sédentarité

Suivant les cas, la sédentarisation débouchera donc tantôt sur un processus de désagrégation économique et sociale, tantôt sur des formes diverses de réussite et d'insertion. Il faut donc bien se garder de trop vite généraliser. Une fois installés, les Tsiganes se transforment-ils pour autant en sédentaires ? La sédentarisation a des conséquences dans plusieurs domaines. Elle rend les gens plus visibles, la fuite plus difficile. Elle permet aussi le partage de connivences nouvelles avec le voisinage, notamment en termes de concitoyenneté, mais elle accroît également le contrôle des voisins et des institutions sur les nouveaux arrivants. Les Tsiganes et autres Voyageurs qui se sont arrêtés s'acquittent de ces situations avec plus ou moins de bonheur, selon les cas. Mais, peut-on pour autant parler de sédentarité en ce qui les concerne ? Tout dépend. Si l'on pense en termes de visibilité spatiale accrue, alors oui, c'est l'évidence. Par contre, si l'on pense à tout ce à quoi renvoie la sédentarité en termes de révolution en matière de mentalité, de pratiques domestiques et sociales, alors il faut bien se monter plus dubitatif. Que dire alors dans le domaine d'une éventuelle intégration citoyenne ? ...

Sauf dans les cas de forte désagrégation du milieu avant même la sédentarisation, les Tsiganes qui se stabilisent ne sont démunis ni de références culturelles ni de pratiques et d'habitudes collectives. Celles-ci ne disparaissent pas, comme par enchantement, avec la stabilisation. Même si la sédentarisation provoque un changement dans les activités économiques, la manière de les exercer ne change guère ou très peu. Le Tsigane reste fondamentalement un travailleur indépendant, maître de ses décisions en matière de temps de travail ou de temps consacré aux relations familiales et sociales et il ne se laisse guère attacher par les exigences de ses activités professionnelles. Le déplacement pour aller à la rencontre de la clientèle et la sollicitation de cette dernière en la chinant persistent souvent comme puissants moyens pour obtenir des ressources et fondent toujours très largement l'identification collective. La communauté se maintient elle-même très souvent comme pôle d'attraction essentiel, même après la sédentarisation. Certes, ces considérations restent formulées en termes volontairement très généraux. Tout dépend en fait du contexte de la sédentarisation et des conséquences sur le niveau de vie. On trouverait un peu partout en France, et ailleurs en Europe, nombre d'exemples d'une sédentarisation, en immeubles ou en caravane, sur un terrain officiel ou une aire d'accueil publique, qui se soit accomplie sans abandon des repères collectifs, sans trop de friction avec les nouveaux voisins, même si le nouveau cadre de vie nécessite diverses adaptations plus ou moins fortes, en termes de sédentarité.

Par contre, il est des cas où la sédentarisation peut se révéler catastrophique. En de nom-

breux endroits de l'Europe centrale et orientale, par exemple, les Roms constituent la majorité de la population d'un village ou d'un quartier. On pourrait s'attendre dès lors à ce qu'ils aient une quelconque influence sur leur propre destinée, notamment en usant de leur propre poids électoral, ou tout au moins sur leur propre cadre de vie. Mais, on est loin du compte. Ceux qui parmi les habitants des " colonies " et autres " quartiers tsiganes " ont conservé quelque vitalité n'ont souvent qu'une pensée : fuir ces cloaques et oublier... ou s'y maintenir et y développer, de façon très individualiste, l'usure ou quelque petit commerce. Certes, l'absence de moyens financiers corrects et l'image négative qui caractérise les Roms au sein de la société majoritaire contribuent largement à l'entretien d'une auto-dévalorisation et à un repli sur soi. Mais cela n'explique pas tout. Divers traits de la culture des Roms concourent également à leur situation d'exclus. Comment expliquer, en effet, que les habitants de ces bidonvilles ne réagissent pas collectivement contre le sort qu'ils connaissent ? Il n'y a pas de révolte mais pas d'élan constructif non plus, plutôt une attitude placide, fataliste, fuyante, parfois quelques cris. L'identité traditionnelle des Roms, qui s'exprime par la distance vis-à-vis des Gadje et des divers autres Tsiganes (Roms ou non) qu'ils ne reconnaissent pas comme proches, pousse à l'entretien d'une frontière symbolique, spatiale, écologique qui dissuade les intrus de l'extérieur tout en renforçant un repli sur l'intérieur. Pour beaucoup, l'ambition vise alors à la satisfaction des besoins élémentaires, notamment sur le plan alimentaire (mais comment pourrait-il en être autrement si l'on n'a pas les sous ?). Néanmoins, l'endettement est catastrophique et nombre de Roms mettent leur sort dans les mains d'usuriers (car les banques ne consentent pas de prêts aux Tsiganes insolubles) qui instaurent une exploitation économique en vase clos.

Le contact avec les Gadje qui, pour un grand nombre, se limitait sans doute auparavant à un simple échange dans le cadre de prestations économiques ponctuelles, n'est plus perçu comme étant lié à un jeu de réciprocité. Beaucoup de Roms n'envisagent pas autre chose que demander, prendre aux Gadje, sans même penser quoi leur apporter en échange, ni quoi apporter à leur propre communauté. L'attitude est parfois tellement ancrée dans les mentalités, que nombre d'habitants tombent des nues à l'idée de changer leur situation, d'être seulement consultés à ce propos, d'avoir des choses à donner dans ce domaine comme dans les autres.

L'affaire se corse encore par le caractère très particulier du système communautaire visible dans certains groupes tsiganes. Celui-ci est incontestablement basé sur la culture d'un profond sentiment d'unanimité collective et sur l'assurance d'une protection familiale infaillible. Mais, en même temps, la prise en main collective n'est pas encouragée. L'espace collectif est un théâtre où s'expriment avec beaucoup d'intensité les relations entre les uns et les autres, mais il n'y a pratiquement pas d'intérêt pour la préservation ou l'aménagement d'un cadre de vie agréable : les foyers sont bien tenus, le reste est délaissé, que l'on ait ou pas les moyens à investir. Personne ne s'arrogerait d'ailleurs le droit de faire une quelconque remarque à son voisin sur les conséquences d'un comportement trop désinvolte. Par contre, des pressions sociales égalitaires énormes viennent

La prise en compte des populations sédentarisées

Etat des lieux dans le Rhône

On recense dans le Rhône environ 350 familles sédentarisées sur des terrains publics. Une grande majorité d'entre elles (250 environ) vit sur des terrains qu'elles occupent " sans droit ni titre ", selon l'expression consacrée. Ces familles vivent dans des conditions très précaires. Les terrains sur lesquels elles habitent avaient, pour certains, été aménagés dans le but d'assurer le passage des itinérants. Les Gens du Voyage s'y sont installés un jour et n'en sont plus repartis, pour des raisons d'ordre familial, économique ou autres. Les ménages voyagent parfois quelques mois dans l'année, mais ils sont devenus des habitants à part entière de la commune. Ils sont souvent partagés entre un fort attachement à leur commune d'adoption, parfois depuis plusieurs générations, et la revendication d'une culture et d'un mode de vie particulier. Il n'est pas toujours simple pour eux de se retrouver dans ces multiples identités : habitants de la commune, Voyageurs, Français... Même si l'une n'exclut pas les autres.

Cela peut l'être d'autant plus dans la revendication face aux élus des communes d'avoir accès à un habitat plus décent. Trop souvent en effet, les familles du Voyage sont sédentarisées sur des terrains surpeuplés situés à la marge des villes, proche d'installations nuisibles (usines, déchetterie), sur lesquels l'accès à l'eau et l'électricité est difficile et les conditions sanitaires inacceptables (présence de rats, revêtements du sol hors d'usage...). Les communes tolèrent ces installations, mais estiment ne pas avoir à mettre des moyens pour améliorer la situation. Il est vrai que bien souvent, la situation est au point mort : les Voyageurs préfèrent s'accommoder de ces conditions plutôt que risquer une évacuation du terrain.

Parfois les Voyageurs se mobilisent pour demander un rendez-vous en mairie pour parler de ces conditions d'habitat, parfois aussi, les communes prennent l'initiative de porter un projet de relogement. Il peut alors être difficile de faire comprendre aux élus et aux pouvoirs publics l'attachement des Voyageurs à leur commune, tout en revendiquant un mode de vie spécifique. Il est en effet saisissant de constater à quel point pour beaucoup d'élus ou d'habitants des communes les familles du Voyage sont étrangères à la ville, alors même qu'ils les connaissent et qu'elles sont là depuis très longtemps. Comme si le mode d'habiter en faisait des étrangers... Le dialogue peut être long à se nouer car il faut passer au-delà des méfiances réciproques et des incompréhensions. Pour autant, même si les exemples se comptent sur les doigts de la main, certaines communes du Rhône ont pris l'initiative de reloger les familles dans des conditions décentes, tout en respectant leur mode de vie.

Un long processus se met alors en œuvre de définition des besoins qui peut aboutir à l'aménagement d'un terrain de sédentaire ou à la réalisation d'un habitat adapté. Ainsi, dans le Rhône, plusieurs terrains dits " familiaux " ont vu le jour, sur lesquels vivent environ 80 familles. Ces terrains prennent la forme de parcelles aménagées sur lesquels vivent un ou plusieurs ménages, en caravane ou mobil-home. Ils disposent de sanitaires et d'un accès à l'eau et l'électricité et payent une redevance tous les mois à la commune. Sans faire l'impasse sur les dysfonctionnements qui peuvent exister sur l'un ou l'autre de ces terrains, cette solution permet aux Voyageurs de vivre dans des conditions bien plus acceptables, tout en conservant leurs caravanes ou leurs mobil-homes. Pour autant les exemples qui existent dans le Rhône ne sont pas des modèles. Les terrains sont souvent très éloignés de la ville, relégués à côté des déchetteries, des stations d'épuration, d'une voie de chemin de fer, et/ou d'une usine. S'il est vrai qu'en général les Gens du Voyage n'expriment pas le souhait de vivre en centre-ville, certains

regrettent d'être ainsi isolés, comme s'il ne fallait pas montrer les caravanes, comme si, toujours, ils n'étaient pas des habitants comme les autres. C'est, encore, l'équilibre fragile et difficile à trouver entre l'appartenance à un lieu, une ville et une culture bien spécifique.

Et l'on retrouve ce questionnement, peut-être de façon moins sensible, pour les familles qui vivent en " habitat adapté ", c'est-à-dire dans des petites habitations " en dur ", qui comporte une ou deux pièces et qui sont associées à l'habitat caravane, celle-ci servant de chambre pour une partie des membres de la famille. Ainsi, les Voyageurs peuvent conserver leur caravane, reprendre le voyage quand ils le désirent mais sont locataires, comme tant d'autres, d'un logement et ont les mêmes droits et devoirs que ceux qui vivent en appartement ou en maison ; Seule la forme de l'habitat diffère. Dans le Rhône, trois communes ont réalisé des habitats de ce type pour 25 ménages environ.

Mais il n'existe pas de solution idéale, qui serait applicable à l'ensemble des familles du Voyage. Comme les autres, les Gens du Voyage ont des aspirations différentes, en fonction de leur histoire, de leur activité, de leur famille... C'est donc un long processus d'écoute et de compréhension qu'il convient d'entamer au cours de la réalisation de projets de relogement, et plusieurs sont en cours dans le Rhône, afin de tenter de saisir les attentes des familles pour y répondre de la manière la plus adaptée possible, en tenant compte des contraintes financières et techniques. Ce n'est finalement ni plus ni moins qu'un processus de participation des habitants, sur le mode de ceux qui se développent depuis quelques années en France. S'il est mené dans un véritable esprit de concertation, il peut permettre d'apporter une réponse adaptée à la délicate question de l'habitat des Gens du Voyage.

Tatiana BECHAUX ■
chargée de mission Habitat - ARTAG

décourager les initiatives individuelles menées autant pour se démarquer que pour élever le niveau du groupe. Les tentatives faites pour sortir de ce type de situation sont trop fréquemment raillées, jalouées, combattues en sourdine. Et si, d'aventure, elles peuvent porter des fruits, ceux qui les ont menées à bout de bras ne sont ni gratifiés, ni remerciés.

Alain REYNIERS ■
ethnologue, directeur de la revue *Etudes Tsiganes*

La sédentarisation, un phénomène européen ?

Que retenir d'un amas d'informations apparemment contradictoires ? D'une part, s'il faut croire nombre d'observateurs qui opèrent principalement en Europe centrale et orientale, le nomadisme aurait disparu depuis longtemps et la sédentarisation serait la règle chez les Tsiganes. Mais, dans la même région, l'image des Roms la plus répandue reste celle d'une population éminemment mobile. En Europe occidentale, par contre, la sédentarisation est souvent vue comme le signe de difficultés inextricables et la pratique effective du voyage resterait la règle... tout au moins pour les Gadje et dans l'esprit des Pouvoirs Publics. Qu'en est-il vraiment ?

C'est apparemment en tant que nomades liés à des activités commerciales, artistiques et artisanales que les Tsiganes apparaissent en Europe. A tout le moins, c'est comme tels qu'ils s'inscrivent dans l'imaginaire des peuples européens. Quoi qu'il en soit, il faut bien reconnaître que leur sédentarisation est un phénomène ancien. Durant les XVI^e et XVII^e siècles, plusieurs communautés se fixent aux confins de l'Empire des Habsbourg et de l'Empire ottoman. A la même époque, des familles de forgerons et de musiciens reçoivent l'autorisation de s'établir dans plusieurs villes des territoires hongrois et slovaques. De même, dans les Balkans, nombre de Roms vont très vite s'insérer dans l'économie locale. Mais, la plupart du temps, la sédentarisation va apparaître comme le fait d'une décision qui s'impose aux Tsiganes. C'est le cas pour tous ces Roms qui, du XIV^e au XIX^e siècle, ne pourront échapper à l'esclavage dans les principautés roumaines de Moldavie et de Valachie. Les politiques assimilationnistes menées en Espagne à partir de 1499 vont également aboutir à la sédentarisation d'un très grand nombre de Tsiganes, souvent dans des conditions désastreuses. De même, une situation similaire va apparaître en Europe centrale où, dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'Impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, puis son fils Joseph II, vont mettre en place une politique d'assimilation axée sur la sédentarisation forcée, la scolarisation obligatoire des enfants hors du milieu familial, l'interdiction de traits culturels distinctifs comme la langue, le vêtement, la musique et l'exercice des professions ambulantes. De nombreux Roms vont alors être

transplantés en Transylvanie et dans l'est de la Slovaquie en tant que " nouveaux hongrois " ou " nouveaux paysans ". Mais aucune terre ne leur sera donnée et de facto, cette population se verra inféodée aux communautés villageoises plus anciennement établies.

Les groupes restés nomades jusqu'au milieu du XX^e siècle vont faire l'objet de politiques répressives dans les Etats gagnés au communisme. Là, le nomadisme sera interdit dans le courant des années 50 et les Roms seront poussés à s'engager dans les entreprises industrielles et dans les fermes collectivisées. Aujourd'hui, la plupart des Roms sont frappés par un chômage de longue durée et vivent dans des quartiers périphériques désignés comme mahala ou vatra ("quartier tsigane"), kolonia ("colonie") ou osada ("hameau"). Quelle que soit l'appellation, il s'agit la plupart du temps de véritables bidonvilles, amas de maisonnettes croulantes et de blocs grisâtres d'habitations en béton, d'où émergent ici et là quelques pavillons mieux entretenus. Ce sont de véritables lieux de relégation où se concentre une population d'exclus économiques marqués pour un grand nombre par les signes d'un vieillissement précoce, les maladies de la peau et la lassitude. Les stigmates de l'isolement de ces populations sont nombreux : à l'éloignement spatial, à l'état déplorable de la voirie et au délabrement des bâtiments s'ajoutent souvent l'absence de tout raccord à l'eau, à l'électricité, l'absence de toute desserte par les transports publics, le bas niveau de l'école fréquentée par les enfants Roms.

Mais la sédentarisation n'est pas le seul fait des Roms de l'Est ou des Gitans de la péninsule ibérique. Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les pratiques de déplacement se transforment en Europe occidentale, avec l'adaptation des itinérants autant aux nouvelles conditions de vie qu'ils rencontrent (l'urbanisation croissante des sociétés, l'allongement des étapes et l'accroissement des circuits économiques au départ d'un point fixe) qu'aux politiques en matière de stationnement (pénurie de lieux de halte, création d'aires d'accueil pour contrôler les nomades et leur donner le goût de la vie " stable " des sédentaires, etc). Le nomadisme n'est plus guère visible qu'en France, en Italie du Nord, en Belgique en Angleterre ou en Irlande. Encore le déduit-on souvent du seul attachement des Gens du Voyage à l'habitat nomade et non pas de la pratique effective du nomadisme quotidien.

Des raisons diverses aboutissent donc à un même constat. Le nomadisme traditionnel disparaît un peu partout en Europe et la sédentarisation devient la règle. En apparence tout au moins. Les Roms bougent beaucoup aujourd'hui, en quête d'un lieu d'accueil plus ouvert à leur égard, en quête de ressources et d'une citoyenneté qui leur sont refusées un peu partout. D'où la préoccupation pour un nombre important pour ceux d'entre eux qui prennent la parole, de se présenter comme membres d'une nation sans territoire, ou tout au moins comme membres d'une nation européenne avant l'heure, revendiquant le droit de se déplacer autant que celui de s'installer, là où ils sont. Pour ceux qui n'ont pas quitté le nomadisme ou qui s'identifient toujours par référence au voyage, ces revendications prennent un tour particulier, se présentant comme l'expression d'un attachement très fort à la culture du déplacement, ou tout simplement comme la marque d'un mode de vie toujours attractif et fondateur d'identité.

Alain REYNIERS ■

Habitat des Gens du Voyage : une compétence des associations de Gens du Voyage

Pour éviter les visions trop simplistes et des projets irréalistes, les associations de Gens du Voyage ont une obligation professionnelle d'accompagnement, à la fois des collectivités locales et des Gens du Voyage, pour que ces investissements correspondent aux attentes de chacun.

La loi Besson oblige les communes de France à construire des terrains pour faciliter l'habitat des Gens du Voyage. Mais lorsque nous parlons de Gens du Voyage, il est nécessaire de rappeler que sous cette appellation administrative généraliste, se cachent plusieurs modes d'habitat :

- L'habitat en caravane de familles qui voyagent tout au long de l'année et dont les besoins doivent être satisfaits par la mise en place des schémas départementaux ;
- L'habitat caravane de familles dont le rayon de voyage est très faible qui elles aussi pourront trouver dans les schémas départementaux des réponses à leurs attentes ;
- L'habitat en caravane de familles fixées sur une commune qui peuvent être elles directement concernées par la circulaire de décembre 2003 concernant les terrains familiaux ;
- L'habitat sous d'autres formes, de familles dite sédentaires, pour lesquelles le plan départemental du logement des personnes défavorisées constitue

la réponse adéquate, si le schéma départemental ne l'a pas déjà prévu.

Devant cette diversité, les acteurs se trouvent confrontés à trois problèmes majeurs.

L'expression des besoins des Gens du Voyage :

La question de leur habitat a toujours été repoussée et la timidité des pouvoirs publics dans ce domaine associé à un retrait défensif des Gens du Voyage ont conduit ceux-ci à exprimer des besoins minimum. Encore aujourd'hui les Gens du Voyage limitent leur demande à l'essentiel, c'est-à-dire l'accès à l'eau et l'électricité. Ainsi lorsqu'il s'agit de concevoir des projets, les Gens du Voyage expriment d'abord et surtout un besoin communautaire qui peut ne pas refléter les besoins individuels. Et cette non-expression du besoin individuel peut avoir des répercussions importantes dans le fonctionnement de l'habitat surtout lorsqu'il est collectif.

La difficulté de conceptualisation des collectivités :

Trop souvent les collectivités, à l'image de la société, ont une perception réductrice du fonctionnement des Gens du Voyage qu'elles abordent trop souvent uniquement sous

l'angle communautaire. Oscillant entre deux choix extrêmes : les aider à voyager ou bien les aider à se sédentariser ; les collectivités ont du mal à inclure les projets d'habitat des Gens du Voyage dans un contexte de développement urbain, hypothéquant le processus d'insertion.

La méconnaissance des concepteurs :

La loi Besson induit un marché potentiel qui aiguise les appétits. Dans la précipitation de ce marché émergent de nombreux concepteurs apparaissent. Leurs propositions empreintes d'une connaissance intellectuelle des Gens du Voyage étayée par des poncifs sur le fonctionnement de cette communauté cherchent pour la plupart d'entre elles à séduire le client principal qu'est la collectivité en omettant le principal utilisateur qu'est le voyageur. C'est dans le coût de gestion que la note se paiera.

Pour contourner ces écueils les associations de Gens du Voyage doivent affirmer leurs compétences qu'elles seules possèdent pour proposer des solutions qui sont :

- Le diagnostic social pour faire émerger les besoins des Gens du Voyage ;
- L'accompagnement de projet pour épauler les collectivités dans la construction des réponses nécessaires ;
- La conception de modèles d'habitat en lien avec les professionnels pour qu'ils correspondent aux territoires et aux personnes concernées.

C'est tout l'enjeu associatif des années à venir.

X. P. ■

Le cadre institutionnel existant

Deux moyens techniques et financiers existent actuellement dont les pouvoirs publics peuvent se saisir afin de mener un projet de relogement de familles sédentarisées sur leur commune.

Pour la réalisation de ce que l'on appelle communément l'habitat adapté, les financements mobilisables sont ceux de l'habitat social "classique", tels que le PLA-I. La réalisation de tels logements entre en compte dans le quota de logements sociaux dont doit justifier une commune. Il ne s'agit ni plus ni moins que du logement social "horizontal".

Pour la réalisation d'un terrain familial, l'Etat peut participer au financement d'un tel aménagement, comme il est prévu dans une circulaire de la DGUHC, datée du 17 décembre 2003 (cf. "Une circulaire pour faciliter l'aménagement de terrains familiaux", in Monde Tsigane n°13 Octobre 2004). Dans le Rhône spécifiquement, des pistes de réflexions sont engagées qui pourraient permettre la participation du Grand Lyon, du Conseil Général et de la CAF. Pour bénéficier de subventions, le projet doit remplir certaines conditions, énumérées par la circulaire mentionnée plus haut.

Dans tous les cas, la réalisation d'un projet de relogement implique de rassembler plusieurs partenaires autour de la table afin de définir le programme d'habitat et de réaliser le montage financier de l'opération dans les meilleures conditions possibles.

T. B. ■

Un exemple de réponse locale

Ou comment cette commune a pris en compte des familles de Gens du Voyage qui souhaitaient se sédentariser : quelle réponse adaptée aux besoins a-t-elle développé ? Entretien avec M Ramet, 1er adjoint, chargé de l'urbanisme à la ville de Mions :

Le quartier des Brosses à Mions accueille depuis les années 60 des Gens du Voyage. Venues de Gerland et de Jonage, ces familles se sont peu à peu sédentarisées sur la commune.

La SA Gabriel Rosset et Notre Dame des Sans Abris ont développé un projet d'habitat pour ces familles qui souhaitaient se sédentariser. C'est ainsi que dans les années 70, les Gens du Voyage ont aménagé dans des baraques en bois, au total 20 logements d'habitat en dur, avec une autorisation de stationner une caravane. Les 20 familles habitent toujours le quartier. 12 familles de Voyageurs, qui n'avaient pas été concernées par le projet, ont stationné pendant des années sur un terrain faisant office de camping municipal. C'est en 2000 que M Chêne, le maire d'alors, a décidé de prendre en compte la problématique de ces 12 familles : un stationnement provisoire qui dure, dans des conditions devenues invivables, comme l'état sanitaire et l'exiguïté du terrain.

La nouvelle équipe municipale, élue en 2001, a souhaité continuer le projet initié par l'ancien maire.

Une prise en charge au niveau de l'habitat social a permis de monter un projet d'habitat adapté : une pièce à vivre, une salle de bains et des sanitaires en dur sur une parcelle de 200 m², avec possibilité de stationner 2 caravanes pour le couchage. L'OPAC du Rhône, la SA Gabriel Rosset, le Conseil Général, le Grand Lyon et l'Etat, co-financiers

de la ville ont permis la construction de cet habitat adapté. L'ARTAG a travaillé en collaboration avec la mairie pour élaborer un diagnostic social, reflétant les besoins des familles. Celles-ci ont aménagé en avril 2002. Au total, le projet aura coûté un million trois cent mille euros. Une réalisation qui a vu jour grâce à la volonté politique de M. Chêne et de la nouvelle majorité.

Certes le terrain n'est pas idéal (le train passe deux fois par jour, il est situé vers des usines et près de la zone industrielle Lyon est...) mais il a permis à des familles d'avoir un lieu de vie réel et définitif.

Reste la présence à Mions de 5 familles du Voyage, lesquelles souhaitent vivement habiter de façon durable et stable la commune.

Stationnées à côté du CATEM (services techniques de la ville de Mions), expulsées, occupant ensuite des terrains appartenant à la ville, elles font désormais partie du paysage miolandais. La commune a pris en charge le re-logement de ces familles. Pour le moment, elles sont installées, par accord de la Mairie, dans une zone avec alimentation en eau et électricité, à côté d'une carrière. La commune a trouvé un terrain agricole à acheter, en collaboration avec le Grand Lyon. Une partie de ce terrain sera réservée à la création d'un lieu de vie pour ces 5 familles.

La situation se débloque lentement, grâce à la ténacité des familles et la bonne volonté de la mairie.

Propos recueillis par S. F. ■

Pour en savoir plus...

Concernant le thème :

"Nous sommes tous des mobiles-hommes"*

Revue Territoires n° 435, Février 2003

Ou comment la société appréhende les citoyens en mouvement ? Où en est la problématique du voyage - stationnement pour des communautés dont le mode de vie est itinérant ?

Pour plus de détails, voir cette même rubrique in Monde Tsigane n° 9 Octobre 2003

"Gens du Voyage et habitat, Témoignages dans le grand Sud-Ouest"*

Instep et CPAU Aquitaine

Cette cassette vidéo explique les différents modes d'habitat pour les Gens du Voyage, sédentaires ou itinérants. Le documentaire revient aussi sur l'ancrage territorial des Voyageurs, ainsi que sur la nécessaire prise en compte de leurs spécificités culturelles dans tout projet de logement/stationnement.

Pour plus de détails, voir cette même rubrique in Monde Tsigane n° 13 Octobre 2004

"L'adaptation de l'habitat et des logements des Gens du Voyage" sédentarisés"*

Revue Recherche sociale n° 168, Octobre-Décembre 2003

Cet ouvrage reprend les résultats d'une recherche commandée par la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France. Une première partie revient sur les pratiques de voyage des Gens du Voyage (avec les raisons, besoins et difficultés liées). Une seconde partie présente les enseignements transversaux de 10 actions d'habitat adapté.

Pour plus de détails, voir cette même rubrique in Monde Tsigane n° 12 Juillet 2004

"Sédentarisation des Gens du Voyage"*

in Les cahiers de l'ANAH n° 96, 2001

Cet article revient sur une expérience dans les Pyrénées-Atlantiques sur la nécessaire prise en compte des personnes sédentaires pour rendre aux terrains d'accueil leur vocation initiale : accueillir le passage.

"Errance et transparence, la question de l'habitat des Gens du Voyage"*

Initiative pour le droit d'habiter des Gens du Voyage, Rencontre Rhône-Alpes Mario Della édition, 1999

Où il est présenté une méthode pour inscrire sur le territoire les Gens du Voyage :

- Monter des réponses adaptées, à partir des besoins exprimés par les Voyageurs
 - Penser à la gestion des dispositifs d'accueil.
- Une partie de l'ouvrage se consacre aux nouvelles orientations législatives : vers une nouvelle loi ? (celle du 5 juillet 2000). Enfin une dernière partie fait état d'expériences réussies en Rhône-Alpes.*

"L'habitat adapté "entre manières de faire et manières d'usage" : des solutions pour un art de vivre"*

Colloque UNISAT, 1994

Ce document compile des données théoriques et des expériences sous la problématique : Penser l'accueil des Gens du Voyage en terme d'habitat.

"L'urbanité en défaut"*

Revue Etudes Tsiganes, volume 7, 1996

L'ouvrage pose une question centrale : quelles conditions d'accueil et d'habitat de ces populations ? Après un constat du traitement des nomades (sur la tolérance de la liberté d'aller et venir, sur la différence stationner/habiter), le questionnement se porte sur une démarche qui prendrait en compte leur citoyenneté et proposerait des conditions d'habiter en cohérence avec leurs modes de vie.

"Urbanisme et modes d'habitat"

Revue Etudes Tsiganes, volume 3-4, 1992

Ce numéro rend compte des journées d'études organisées par l'UNISAT sur le thème "habitat en dur", c'est-à-dire stable et durable, pour les Gens du Voyage. Il est présenté des expériences sur le processus de sédentarisation, des exemples de création de terrain familial, de relogement et réhabilitation de quartier...



Dossier annuel 2004, Etat des lieux de l'exclusion, droit au logement : un habitat de qualité pour tous ?

Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE)*

Une évaluation pour la région Rhône-Alpes sur le mode statistique répond à la question : qui est en situation de précarité ? et aborde les thèmes précarité et emploi, droit au logement et pauvreté/exclusion.

Ce rapport met les points sur les i concernant ce que tout le monde sait aujourd'hui : la pauvreté/précarité ne touche plus seulement les personnes sans emploi et les bénéficiaires de minima sociaux, mais aussi certaines couches de travailleurs. Une deuxième

Allocation logement

Lorsqu'une personne est **sédentarisée** sur un terrain, elle peut, **sous certaines conditions**, bénéficier de l'**allocation logement** pour l'aider à payer son loyer ou les mensualités de remboursement d'un prêt.

Les personnes peuvent faire une demande d'allocation logement si :

1— elles ont contracté un **crédit** pour l'achat d'une caravane ou d'un mobil-home (ou si elles **loueraient** une caravane ou un mobil-home). La seule location d'un emplacement ne permet pas de faire une demande d'allocation logement.

2— la caravane ou le mobil-home est **immobilisé**, c'est-à-dire posé sur cales.

3— la surface totale du logement remplit les conditions de surface déterminées par la CAF : 16 m² pour un couple, 9 m² par personne supplémentaire. ex : pour un couple avec deux enfants : 34 m²

4— elles ont accès à un point **d'eau et d'électricité** et disposent de **sanitaires**.

5— l'installation de la caravane ou du mobil-home est **autorisée** par la mairie : permis de construire, autorisation municipale, bail ou convention d'occupation.

L'allocation logement n'a rien à voir avec le RMI. Une personne qui a un autre revenu (salarié ou travailleur indépendant) peut percevoir l'allocation logement si le montant de ce qu'il gagne ne dépasse pas certaines sommes.

Pour obtenir l'allocation logement, il faut retirer un dossier à la CAF, le remplir et le renvoyer.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Tatiana Béchaux à l'Artag : 04 72 04 16 80 ou vous rendre à une permanence de l'Artag.

Tatiana BECHAUX ■

Attention !

Ne pas confondre l'allocation logement avec le forfait logement.

Le forfait logement est lié au RMI. C'est une **somme qui est retirée du RMI** lorsque la personne n'a pas de charge de logement.

Donc si vous venez de prendre un crédit pour acheter une caravane, ou si vous payez un loyer pour un emplacement, il est possible que votre RMI soit augmenté.

Les montants du forfait logement sont :

50,15 € pour 1 personne

100,29 € pour 2 personnes

124,11 € pour 3 personnes

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter l'Artag.

me partie explore l'état du logement de ces personnes en situation précaire : quelle crise du logement ? Comment y remédier ? La parole est donnée à différents acteurs pour qu'ils nous décrivent les expériences, le travail effectué pour résoudre ces problématiques.

Un texte de Xavier Pousset "**Circuler et habiter : pour des réponses adaptées aux modes de vie des Gens du Voyage**" explique les problématiques liées à l'habitat des Gens du Voyage : du rapport au territoire des groupes familiaux aux différents modes d'habitat, adapté aux modes de vie et à leur prise en compte par les collectivités publiques.

"Tsiganes en France, de l'assignation au droit d'habiter"

JB Humeau, L'Harmattan, 1995

Cette recherche sur les relations entre quelques groupes familiaux et certaines régions géographiques françaises décrit les raisons de la mobilité géographique des Gens du Voyage, ainsi que la non prise en compte des spécificités et besoins de ces populations dans la mise en place d'habitat et lieux de stationnement.

S. F. ■

*Ouvrages disponibles à l'ARTAG. Pour toute information, contactez Sabine FRESSARD à l'ARTAG : 04 78 79 60 80

La Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes - Gens du Voyage - a tenu son assemblée constitutive le 9 décembre 2004 à Paris

Dans l'année 2003, UNISAT et les Etudes Tsiganes décidèrent de rassembler leurs forces dans une démarche d'union. L'occasion s'offre ainsi de travailler à un nouveau projet fédératif dans une démarche participative qui associe l'ensemble des associations adhérentes. En avril 2004 quatre rencontres régionales, à Lyon, Angoulême, Toulouse et Drancy, mobilisent 33 associations pour débattre du rôle d'une fédération, et recueillir les attentes des adhérents qui la composeraient. L'apport des rencontres régionales est synthétisé dans un rapport d'orientation approuvé par l'assemblée générale du 3 juin 2003. Le document isole six enjeux pour l'action de la nouvelle fédération : la citoyenneté, l'habitat et le mode de vie, la liberté de voyager et la mobilité, l'éducation et la culture, le travail et l'activité économique, la santé et la scolarité.

Parallèlement des contacts s'organisent entre UNISAT et UNAGEV, fédération qui rassemble vingt associations et organisations de l'Ouest de la France, afin d'évaluer la pertinence d'un rapprochement. UNAGEV manifeste rapidement son intérêt pour participer à la création d'une nouvelle fédération qui unirait les trois entités, un calendrier de travail est alors précisé qui nous conduit jusque ce jeudi 9 décembre 2004 qui voit naître la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage) lors d'une assemblée constitutive qui rassemble à Paris 41 associations.

Elles adhèrent sur la base d'une déclaration constitutive qui fonde le sens, les valeurs et l'éthique de leur engagement.

Ce mouvement associatif se fixe l'ambition de fédérer les forces et les volontés d'action pour construire les conditions

qui permettent aux Voyageurs d'accéder par eux-mêmes à une vie citoyenne digne. L'objectif s'inscrit dans le cadre du droit commun et des valeurs fondamentales républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, dans le respect de la diversité des cultures.

Une seconde étape s'ouvrait alors. A l'issue d'une rencontre entre une délégation de cinq associations de Voyageurs et des responsables de l'UNISAT, il était convenu de poursuivre les échanges en vue de créer les conditions de la participation effective de ces associations au sein de la FNASAT. La participation des associations de Voyageurs dans une grande fédération ouverte, diverse et cohérente, revêtait une importance politique majeure. Ces associations ont annoncé s'organiser en collectif par une décision du 20 novembre 2004 ; ce collectif ne reconnaît pas la nouvelle fédération.

Michel Mombrun, Président de la FNASAT, élu lors du premier conseil d'administration qui suivit l'assemblée constitutive, rappelle la démarche et l'esprit qui prévalent :

"Depuis longtemps, avec courage et désintéressement, avec volonté et bonne foi, la plupart d'entre nous ont agi et travaillé pour, auprès, aux côtés des Gens du Voyage... Maintenant il nous faut agir et travailler AVEC : ce mot contient aussi les autres, mais il nous invite à un changement profond et salutaire qui vibre en harmonie avec nos convictions profondes et éclaire des chemins nouveaux !"

Didier BOTTON ■

directeur UNISAT - Etudes Tsiganes (FNASAT)

L'association ARTAG

Expérience réussie d'un Chantier d'Utilité Sociale auprès des Gens du Voyage

En 2001 différents acteurs locaux de la ville de Mions émettent l'idée de proposer un "chantier d'utilité sociale" à destination d'un public ayant peu ou pas d'expérience professionnelle.

L'idée est de proposer un chantier itinérant de rénovation urbaine pour une durée d'un mois. L'activité du chantier cible des travaux de nettoyage ou encore de peinture sur des équipements de la ville de Mions.

Ainsi, un groupe de travail s'est mis en place avec une participation multiple et variée de différents acteurs comme le Plie (Plan Local d'Insertion par l'Economique), la Maison du Département du Rhône, la mission locale, la sauvegarde de l'enfance, l'Aspie, la ville de Mions ainsi que l'ARTAG, pour tenter de mener à bien ce projet.

En Novembre 2004, le chantier voit le jour et permet à 7 personnes dont 6 issues de la communauté des Gens du Voyage de travailler durant un mois avec un contrat de travail par le biais de la mise à disposition.

Le nombre de personnes intéressées allaient bien au-delà du nombre de places proposées. En effet, l'association intermédiaire Estime qui était chargée du recrutement a réalisé une douzaine d'entretiens d'embauche.

Le chantier a pris fin le 25 novembre. Lors de la dernière journée, une formation sur le "contrat de travail" a été proposée aux personnes.

Lors d'un prochain article, nous tenterons de recueillir les impressions de quelques participants à ce chantier. A suivre...

Josette ABBADIE, Agent de développement ARTAG ■



Pour en savoir plus... et plus encore

Les Roms, la mémoire retrouvée

Benôit Califano, Laure Pradal, La Cimade, Le Gatif-Asnit

Mille et une productions 2003



Ce documentaire vidéo explore la mémoire contemporaine des communautés Rom, celles issues des pays d'Europe de l'Est.

Est abordé la période 1939-1945, avec un témoignage d'un Rom qui revient sur le site d'Auschwitz, une explication des politiques à l'égard des Tsiganes à cette période. Une intervention de Jacques Sigot apporte des connaissances sur la période de la guerre en France : quelles responsabilités de l'état français ? S'en suit un témoignage d'un fils d'un interné à Montreuil-Bellay. C'est là le seul passage qui parle des communautés de Gens du Voyage de nationalité française.

On se retrouve 60 ans plus tard en Seine-St-Denis dans un camp de Roms pour faire le point de la situation actuelle des Roms demandeurs d'asile. Ils témoignent de leurs conditions de vie. On participe à une expulsion de Roms, et à la fermeture du lieu de vie de ces personnes.

Puis on part en voyage jusqu'au pays d'origine de ces personnes réfugiées en France : en Roumanie, dans les Balkans (au Kosovo notamment). Il nous est

expliqué quelle est la situation des Roms, quelles exclusions et discriminations ils subissent, les tensions existantes entre Roms et non-Roms, des témoignages qui nous permettent de sentir le désespoir, les raisons qui ont poussé ces personnes à fuir.

Toujours dans cette optique de rencontrer ces populations dans leur pays d'origine, un témoignage des Kalderash, cette communauté vivant en Roumanie, qui a réussi socialement mais cache son mode de vie aux Gadje derrière ses belles maisons.

Enfin, est abordé le travail de reconnaissance et de concertation de cette minorité par le Conseil de l'Europe. Le documentaire se termine sur la façon dont est appréhendée la présence des Roms au niveau européen : entre rejet et assimilation.

Gens du Voyage

Syntax et DJ Godzy

L'ouïe fine, 2004



Ce premier CD rap manouche rend hommage aux modes de vie et culture des Gens du Voyage. Les paroles nous racontent les difficultés, les joies du monde du voyage ; les injustices aussi. Avec une envie : celle de nous transmettre par la musique l'essence de ce monde.

S. F. ■

Pour toute information, contactez Sabine FRESSARD à l'ARTAG : 04 78 79 60 80

Où l'on s'aperçoit que l'un ne va pas sans l'autre

Aujourd'hui bon nombre de communes voient d'un mauvais œil la création sur leur territoire d'une aire d'accueil, qu'elle soit de passage ou de séjour, comme définie dans les schémas départementaux. Il est préférable pour les élus locaux comme pour la population que les Voyageurs aillent circuler ailleurs. Certains riverains, en effet, s'opposent farouchement à la création de tels lieux de vie, là tout près de chez eux.

Les pouvoirs publics se sont emparés de la question des itinérants, celle qui concerne l'habitat fixe des sédentaires est laissée aux communes.

Mais les collectivités rechignent à prendre en compte ces familles du voyage qui souhaitent se sédentariser. Les Gens du Voyage voyagent ; pourquoi désirent-ils donc avoir un lieu de vie reconnu comme tel, définitif ? Ce n'est pas dans leur fonctionnement. Il faut déjà s'atteler au problème du passage, appliquer cette loi, s'il faut encore penser à celui des gens qui veulent se sédentariser..., semblent-ils penser.

Juste une question : les communes qui ont l'obligation de créer une aire pour le stationnement à durée limitée (3 mois maximum ou 9 mois maximum selon le type d'aire) croient-elles résoudre le problème des sédentaires avec cette création ?

Les problèmes de stationnement des Gens du Voyage itinérants ne seront pas résolus si l'on ne règle pas avant celui des Voyageurs qui souhaitent se sédentariser. Pourquoi ? Parce que les aires de passage seront aussitôt investies par ces familles, en attente d'un réel lieu de vie sur une commune. Comme par le passé, des terrains initialement prévus pour le passage deviendront sédentaire. Nous avons quelques exemples dans le département du Rhône. On peut sans doute penser que c'est le cas un peu partout en France.

Et les itinérants dans tout ça ? ils seront dans la même situation qu'aujourd'hui et même pire : pas de place pour stationner et des expulsions facilitées. Merci Sarkozy. Les besoins des familles qui souhaitent se sédentariser sur une commune doivent être pris en compte, des réponses adaptées mises en place, comme l'a été la problématique des itinérants. Mais il est facile et parfois bien commode de tout mélanger : itinérants, personnes sédentarisées, ce sont quand même des Gens du Voyage, non ?

Le droit de vivre ...

C'était le titre d'un reportage diffusé sur France 5 en novembre 2004. Un documentaire qui donne la parole à ceux qui ne l'ont pas souvent, pour qu'ils passent leurs messages sans déformations ni préjugés. Ce n'est pas souvent non plus.

Qu'ont-ils à dire ?

Au-delà des discours sur leur culture, leurs modes de vie qu'ils défendent tant bien que mal, leurs témoignages nous permettent de nous poser des questions sur notre capacité à intégrer, à vivre en compagnie de populations aux conditions et modes de vie totalement différentes.

Eux aussi se posent des questions, comme ce Voyageur dans un quotidien régional :

"Comment s'adapter à la société quand elle ne nous veut pas ?" "Nous ne voulons pas déranger les habitants des communes, mais il faut bien que nous puissions vivre".

De quel droit ils n'auraient pas le droit ? le droit de quoi ? de vivre en caravane, de préférer l'itinérance à la sédentarité, de ne pas changer de mode de vie malgré les volontés d'uniformisation ?

Dans le reportage télévisé, un Voyageur dit "les Gens du Voyage sont le fusible entre la démocratie, garante des droits de l'Homme et le totalitarisme, un état policier". A réfléchir...

... ou celui de survivre

"Aussi surprenant que cela paraisse, les Gens du Voyage ne sont pas satisfaits d'occuper le parking de la station Total, au bord de l'autoroute". C'est le début d'un article d'un quotidien régional. Les Gens du Voyage ont choisi un mode de vie différent de celui des Gadje, ils en vivent donc les contraintes ou plus exactement ils en subissent les conséquences.

Donc, ils doivent être content quand ils trouvent une place, quelle qu'elle soit. Il faudrait qu'ils soient reconnaissants qu'on les accueille sur des terrains sans eau ni électricité, mais ou ils restent quand même faute de mieux, faute de recommencer à tourner de place en place, au gré des expulsions.

Donc, il faut qu'ils se satisfassent de conditions déplorables, d'environnements défavorables et nuisibles, sur leur santé notamment...

Et on s'étonne, nous Gadje, que quelques-uns osent dire que ce ne sont pas des conditions agréables et décentes, de vivre là où ils vivent, qu'ils préféreraient avoir d'autres lieux de vie, que ce n'est pas satisfaisant d'être sur un parking d'un centre commercial, d'une autoroute.

Alors, ce n'est pas dans leurs gênes de stationner n'importe quel lieu ? Ca fait pourtant bien partie de leur fonctionnement ? Oui, à défaut de réel lieu de vie, aménagés comme il se doit, respectueux des êtres humains qu'ils sont.

"La situation des Roms dans une Union Européenne élargie"

C'est le titre d'un rapport de la commission européenne daté de novembre 2004. Après avoir établi un bilan accablant de la situation des Roms en Europe de l'Est mais aussi occidentale (certes moins alarmant mais quand même, la discrimination est toujours d'actualité), la commission émet des recommandations aux états membres et aux Organisations Non Gouvernementales pour "renforcer leurs politiques et actions envers les Roms."

Selon la commission, le traitement des Roms est devenu une question centrale et urgente à traiter, notamment en ce qui concerne leurs droits politiques et sociaux, ainsi qu'en matière de droits de l'Homme.

Une question se pose : comment faire "descendre" la bonne volonté du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne jusqu'aux citoyens des différents pays, pour lesquels les Gens du Voyage, Tsiganes et autres nomades sont les témoins et victimes du racisme, intolérance et non-ouverture à l'autre, sous-jacents dans notre société ?

S. F. ■

ABONNEMENTS

Je souhaite être abonné(e) à "Monde Tsigane"

Pour un an (soit 4 numéros, à partir de la date d'abonnement)

● **Abonnement d'un an (soit 4 numéros)**

- un seul exemplaire 15 € 7,5 € étudiants et bénéficiaires des minima sociaux
- 5 exemplaires 20 €
- 10 exemplaires 25 €

Pour tout autre nombre d'exemplaires, contactez-nous au 04 72 04 16 80

● **Abonnement de soutien d'un an** 76 €

ADHESION

Je souhaite adhérer à l'Artag et verse une cotisation annuelle de 15 € (L'adhésion ne donne pas droit gratuitement à l'abonnement au journal)

NOM PRENOM

ADRESSE

..... CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE E-mail

Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Artag, BP 105 69151 Décines LYON France Cedex

Monde Tsigane



Editeur : Artag / 15 ch A.Renoir
69120 Vaulx-en-Velin / LYON FRANCE
Tél : 04 72 04 16 80 / Fax : 04 78 82 06 88
E-mail : artag@wanadoo. fr

L'Artag est une association fédérée au réseau de l'UNISAT

Directeur de publication : Franck SICLER

Directeur de rédaction : Philippe ETIENNE

Comité de rédaction : Jean BONNARD
Violette BORTOLOTTI
Marie CANNIZZO
Sabine FRESSARD
Myriam MARTY
Xavier POUSSSET

Conception Graphique : N. NAVARRE

Photographie : ARTAG

Imprimerie : DUPLI

Prix du N° : 3,8 €

Abonnement annuel : 15 €

CPPAP : 0404 G 81529

N° ISSN : en cours

Dépot légal : 1^{er} trimestre 2005

Nombre de pages : 8

Tirage : 1000 exemplaires

Trimestriel :

Janvier / Avril / Juillet / Octobre